



RAPPORT ANNUEL DES DÉCHETS 2021

Rapport sur le prix et la qualité du service de prévention
et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

Introduction

La gestion des déchets est exercée par la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) en charge de la collecte et du traitement des Déchets Ménagers et Assimilés. Ainsi la compétence *collecte* relève en direct de la Métropole TPM dans les 12 communes composant son territoire, et la compétence *traitement* est déléguée au SITTOMAT.

Le rapport annuel décrit le territoire, les moyens techniques et financiers du service ainsi que les mesures de prévention destinées à atteindre les objectifs nationaux et européens de la gestion des déchets.

Les principaux textes qui décrivent l'obligation de diffuser ces résultats sont inscrits au Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L2224-17-1, aux articles D2224-1 à D2224-5, modifiés par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 « portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ».

La politique de gestion des déchets ne peut se concevoir isolée des autres politiques de développement durable car elle constitue un élément essentiel du cadre de vie et à ce titre touche tous les citoyens. À titre d'exemples, la collecte à domicile et en déchèterie des déchets verts vise particulièrement,

à son niveau, à éviter le brûlage à l'air libre, interdit par arrêté préfectoral, la lutte contre les dépôts sauvages sert, de son côté, à la sauvegarde de nos milieux naturels et de la qualité des eaux.

Le déchet prend peu à peu de la place dans l'économie locale, non seulement par les entreprises qui œuvrent pour la collecte et le traitement mais aussi par la valeur de la matière, sa réutilisation et le lien social qui se crée autour de ces nouvelles activités. Pour marquer cette transition, la Métropole TPM a posé en 2021 sa candidature au premier niveau du label national *Territoire Économie Circulaire* et participe aux projets des partenaires Chambre de Commerce, des Métiers, d'Agriculture ainsi que des Fédérations Professionnelles.

2021 est l'année de sortie de la crise sanitaire due au Covid-19. Les installations techniques ont fonctionné pleinement et de gros travaux d'amélioration des déchèteries ont pu être menés.

Enfin, le rapport 2021 évolue dans sa présentation par rapport aux années antérieures, pour plus d'attractivité et une meilleure compréhension.

Bonne lecture à tous !



Sommaire

01 Les temps forts 20212

02 Présentation

Le service public de prévention et gestion des déchets6

La politique publique déchets7

L'économie circulaire8

03 État des lieux 2021 des déchets du territoire

Réduire les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)10

Valoriser la matière des DMA11

Prévention des déchets12

La communication14

Schéma de collecte des flux15

04 La collecte des déchets

L'organisation de la collecte18

La collecte en porte-à-porte20

La collecte en apport volontaire21

La collecte en déchèterie/pôle de valorisation22

La Métropole TPM en chiffres23

Les principaux flux collectés24

05 Le traitement et la valorisation

Organiser le traitement et la valorisation26

La valorisation - Résultats 202127

06 Les indicateurs financiers30

07 Annexes

Dépenses/Recettes36

Quelques définitions37

Lexique38

01

Les temps forts 2021



COLLECTE DES SAPINS Janvier 2021



LES TRAVAUX DU PÔLE DE VALORISATION TOULON/OLLIIOULES Février 2021

Travaux de restructuration et mise
aux normes environnementales.
Budget : 243 000 euros
Durée des travaux : 2 mois



TRAVAUX DU PÔLE DE VALORISATION DE LA CRAU Février 2021

Travaux de restructuration et mise
aux normes environnementales.
Budget : 87 000 euros
Durée des travaux : 1 mois



LE BROYAGE DES DÉCHETS VERTS AU PRADET ET À CARQUEIRANNE Février - Novembre 2021

3 fois par semaine
6 salariés
ES Propreté Association d'Insertion

NOUVELLES BORNES TEXTILE Juillet 2021

Eco TLC met en place la collecte du textile
en bornes d'apport volontaire.



NOUVELLES CARTES D'ACCÈS AUX PÔLES DE VALORISATION Octobre 2021

Une seule carte numérique
permet d'accéder à tous les
pôles de valorisation de la
Métropole TPM, hormis celui
de Saint-Mandrier-sur-Mer,
réservé aux mandréens.



PROGRAMME PRÉVENTION AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE Octobre 2021

Bilan des opérations de prévention en cours sur le territoire
et proposition de 17 actions pour alléger nos poubelles !
Budget : 300 000 euros/an

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Suivant l'Article R 541-41-24 du Code de l'Environnement
DU 13 DÉCEMBRE 2021 AU 17 JANVIER 2022

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h
Hôtel de la Métropole - 107 boulevard Henri Fabre - 83000 Toulon
www.metrotpm.fr/consultation-prevention-dechets

MÉTROPOLÉ
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

TOULON • LA SEYNE-SUR-MER • HYÈRES • SIX-FOURS-LES-PLAGES • LA GARDE • LA VALETTE-DU-VAIR • LA CRAU • OLLIOULES • LE PRADET • CARQUEIRANNE • SAINT-MANDRIER-SUR-MER • LE REVEST-LES-EAUX



02

Présentation

*Organiser un service de qualité
dans le respect des Hommes et des Milieux*



Le service public

de prévention et de gestion des déchets

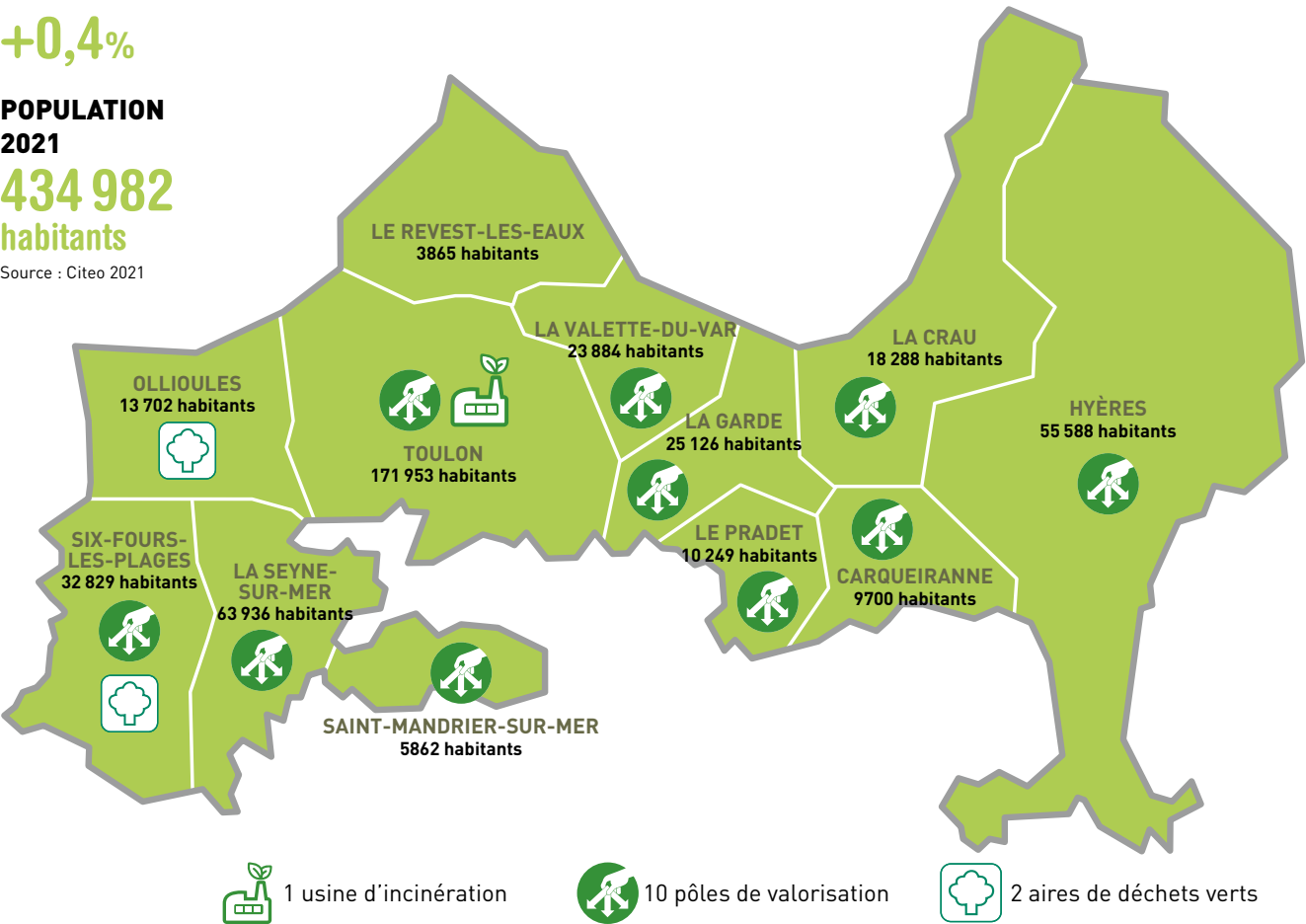
POPULATION
2020
433 221
habitants
Source : Citeo 2020

+0,4%

POPULATION
2021
434 982
habitants
Source : Citeo 2021

LE TERRITOIRE CONCERNÉ

La Métropole Toulon Provence Méditerranée assure la prévention et la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) au sein des 12 communes.



Afin d'être en cohérence avec le rapport d'activités du SITTMAT, à qui TPM a délégué la compétence traitement des déchets, les services utilisent désormais les mêmes données de population que Citeo.

La politique publique

déchets

LA COMPÉTENCE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La Métropole prend en charge les Déchets Ménagers et Assimilés depuis leur production jusqu'à leur traitement final, ce dernier étant confié au SITTMAT. La Métropole organise la prévention, les collectes, les transports, le tri et la valorisation des déchets.

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Chaque commune dispose d'une antenne métropolitaine qui gère

l'exercice journalier du service public : le niveau de service, la qualité des prestations, les modes de gestion. Le siège de la Métropole met en place le budget, gère les investissements dans le cadre du plan d'actions, oriente les choix stratégiques et planifie les études.

Dans ce cadre, la Direction des déchets du siège assure la gestion de la communication sur la prévention et le tri des déchets. Elle gère les marchés publics

de précollecte et de collecte des déchets passés avec les opérateurs privés ainsi que les activités du SITTMAT.

La Métropole a délégué au SITTMAT la gestion de l'Unité de Valorisation Énergétique, Zephyre, le transport des déchets collectés en déchèterie/pôle de valorisation et les contrats avec les opérateurs de valorisation finale ainsi que la gestion des flux de papier, plastique et verre collectés en apport volontaire.

LES GRANDS OBJECTIFS DÉCHETS

LES AMBITIONS

- Répondre aux besoins des usagers.
- Réduire les quantités de déchets produites par habitant et passer de 632 kg/hab/an en 2019 à 570 kg/hab/an en 2027. Cet objectif a été adopté en Commission du Programme Prévention au mois d'octobre 2021. Il permet de satisfaire largement à l'objectif du Schéma Régional qui fixe à 585 kg/hab/an la quantité de déchets

- produits par les ménages en 2025.
- Développer le tri pour atteindre les taux de valorisation imposés par la loi Antigaspiillage de 2020 qui est de 65% de valorisation matière en 2025.
- Maintenir l'équilibre des dépenses et des recettes en gardant une marge d'investissement sans augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

- La Direction des déchets fait partie de la Direction Générale Adjointe du Développement Durable.
- Le programme prévention déchets est adopté par la commission consultative et sera présenté début 2022 au Conseil Métropolitain.

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS GÉRÉS PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS Les déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets.		
DÉCHETS DE ROUTINE		DÉCHETS OCCASIONNELS
LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	LES DÉCHETS DE COLLECTE SÉLECTIVE VERRE PLASTIQUE PAPIER Soit en apport volontaire, soit en porte-à-porte.	ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VERTS, DÉBLAIS, GRAVATS...



L'économie circulaire

LES GRANDES DATES DE LABELLISATION ÉCONOMIE CIRCULAIRE

2019

Lancement du projet Éco-Métropole 2022

2020

Étude des déchets d'activités économiques

2021

Stratégie économie circulaire

Candidature au 1^{er} niveau de labellisation

EN ROUTE POUR LA LABELLISATION ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le modèle de l'économie circulaire donne une place toute particulière au déchet. Il n'est plus seulement un problème à traiter mais devient **une ressource nouvelle**.

Ce changement se traduit très concrètement avec le déchet-ressource, source de matières premières recyclées et d'énergie.

Cette mutation passe par **le développement du lien entre les acteurs** : les entreprises, les citoyens, le service public.

La Métropole TPM impulse une dynamique entre les acteurs et participe aux initiatives des partenaires : Chambre de Commerce et d'Industrie (Syn'ergie), Chambres des Métiers, Chambre d'Agriculture.

Une concertation locale sur les déchets organiques est engagée en décembre 2021 avec l'appui de l'ADEME. Il s'agit de **construire une relation durable avec les acteurs économiques, organiser la complémentarité entre acteurs et produire avec les usagers un déchet de qualité pour sa réutilisation**.

De plus, les Directions Économie et Développement Durable ont lancé à l'automne 2021 la mobilisation des élus et des services pour recueillir les initiatives et présenter **la candidature de TPM au label économie circulaire...**

Le résultat en 2022 !



Source : ADEME

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20221212-22-DCM-DGS-184-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

03

État des lieux 2021 des déchets du territoire

Ensemble, réduisons nos déchets !



Réduire les Déchets

Ménagers et Assimilés (DMA)

CHIFFRES CLÉS

-18 kg/hab/an

soit

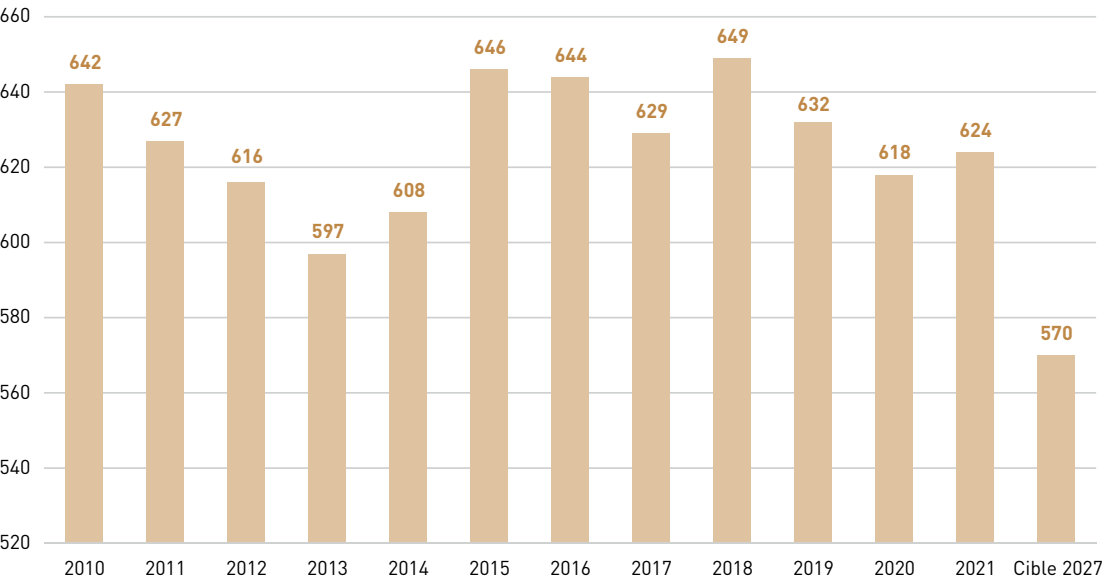
2,8% de réduction de 2010 à 2021

Suite à une baisse assez importante en 2020 qui s'expliquait en partie par les périodes de confinement sanitaire, le ratio augmente légèrement en 2021.

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE S'ENGAGE POUR RÉDUIRE DE 62 KG LES DÉCHETS EN 2027

Cet objectif ambitieux impose une réduction de 10 kg par habitant et par an des déchets collectés par le service public.

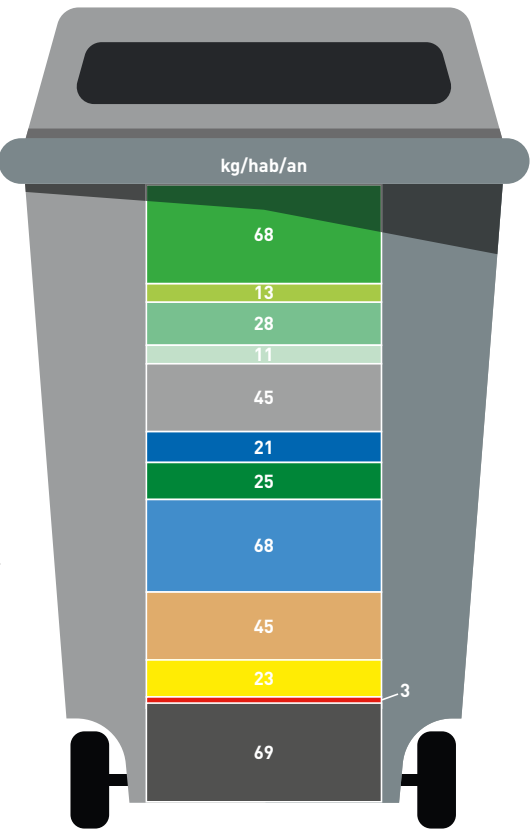
HISTOGRAMME DE LA PRODUCTION DES DMA DE 2010 À 2021 ET CIBLE 2027



D'après les chiffres clés 2021 de l'ADEME, les collectivités ont collecté en 2019 l'équivalent de 582 kg/habitant de Déchets Ménagers et Assimilés.

29% de déchets alimentaires et déchets de jardin dans la poubelle des Ordures Résiduelles (OMR) en 2019

- Restes de cuisine (16%)
Épluchures, restes de repas, déchets carnés, etc.
- Aliments encore emballés (3%)
- Déchets de jardin (7%)
- Autres putrescibles (3%)
- Textiles sanitaires (11%)
Mouchoirs, cotons démaquillants, cotons tiges, serviettes hygiéniques, lavettes jetables, couches, etc.
- Textiles (5%)
Vêtements, chiffons, textiles, linge de maison
- Verre recyclable (6%)
Emballages en verre recyclable



- Papiers/cartons (15%)
- Emballages Extension des consignes de tri (11%)
Films, pots de yaourt, barquettes, etc.
- Emballages plastiques, métalliques et composites (6%)
Bouteilles, canettes, etc.
- Déchets dangereux (1%)
Piles, néons, médicaments, etc.
- Résiduels (16%)
Autres plastiques, métaux, composites, bois, éléments fins, etc.

Valoriser la matière

des DMA



COMMENT SONT COLLECTÉS LES DMA

28% en déchèterie

62% en bac en porte-à-porte

10% en point d'apport volontaire

Atteindre 65% de valorisation matière des DMA d'ici 2025 (hors gravats).

Les caractérisations SITTOMAT menées en 2019 avaient révélé un potentiel de réduction des Ordures Ménagères Résiduelles et d'augmentation de la valorisation matière, extrêmement important (2/3 de la poubelle d'ordures ménagères).

Pourtant, trier est perçu comme facile que l'on soit trieur ou non-trieur (selon les ambassadeurs du tri, la plupart des usagers

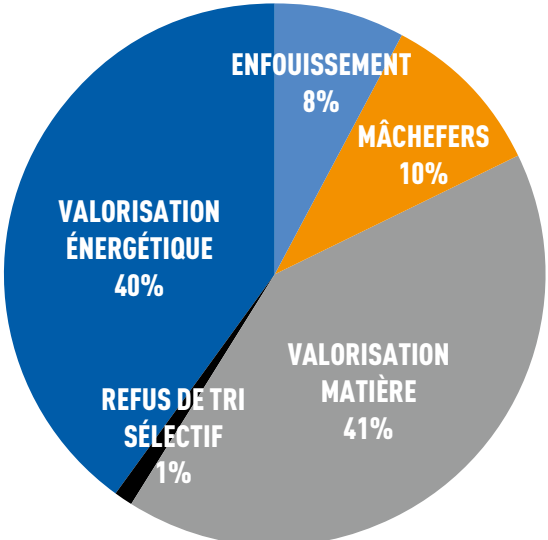
trouvent cela aisé), bien qu'ils aient encore quelques hésitations (certains métropolitains hésitent occasionnellement ou éprouvent de réelles difficultés face à leurs poubelles de tri). Un doute qui devrait diminuer avec la mise en place des extensions des consignes de tri en 2022.

La marge de progression la plus importante se situe sur les déchets alimentaires puisqu'aujourd'hui, ils représentent 19% de la poubelle d'ordures ménagères.

Or, la loi impose une solution de tri à la source des biodéchets d'ici 2024, ce qui veut dire le développement à grande échelle du compostage individuel et partagé ainsi que la recherche de solutions pour les logements moins propices à recevoir sur place ce tri supplémentaire (absence de jardin ou d'espace extérieur, surface de logement et notamment de cuisine restreinte, etc.) ou dont la production est très variable (résidences secondaires, séjours courts,...).

QUE DEVIENNENT LES DMA COLLECTÉS

Quelle valorisation finale pour les DMA en 2021 (avec les déchets inertes) ?



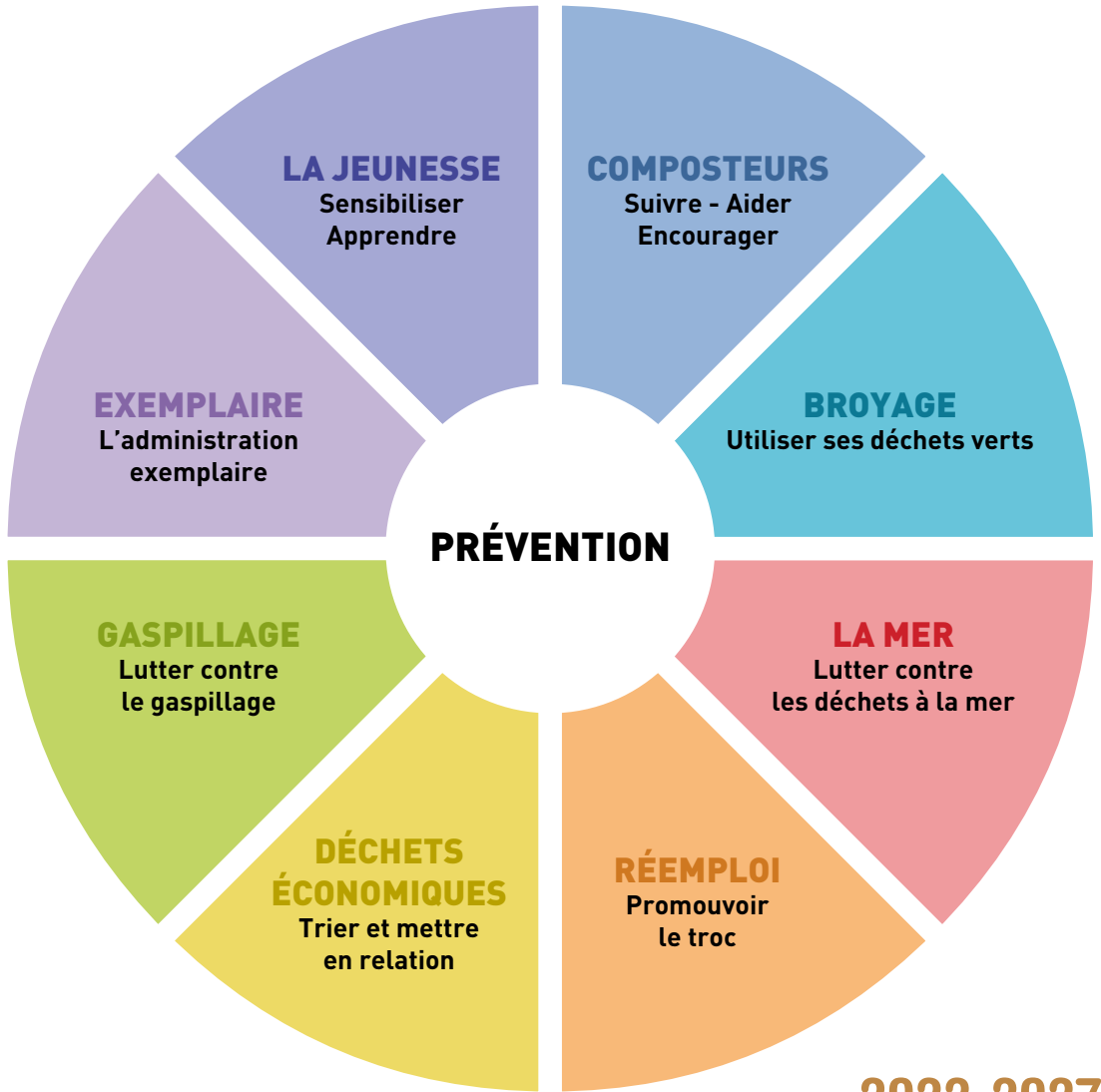
Le taux d'enfouissement exceptionnellement élevé est dû à un aléa technique sur une ligne d'incinération de l'Unité Zéphire qui a duré de mai à décembre 2021 (voir Rapport d'Activités 2021 du SITTOMAT).



Prévention des déchets

ÉVITER DE PRODUIRE DES DÉCHETS !

PRÉVENTION DES DÉCHETS			GESTION DES DÉCHETS
RÉDUIRE À LA SOURCE	ÉCO-CONSOMMER	DÉTOURNER	
 Extraction Fabrication	 Achat - Utilisation Gestion	 Réutilisation Réemploi	 Collecte - Recyclage Traitement/Valorisation



2022-2027
Le Programme Local de Prévention
des Déchets Ménagers et Assimilés
(PLPDMA) a reçu l'avis favorable
de la Commission Consultative
en octobre 2021.

Prévention des déchets



En bref ! LES ACTIONS EN COURS EN 2021 !

COMPOSTEURS/BROYAGE
Toutes les communes participent
aux distributions de composteurs
individuels via le SITMAT qui a
débuté cette opération en 2005.
Le SITMAT livre les compos-
teurs sur un site de la commune
(services techniques, déchèteries)
et les communes se chargent
de les distribuer.

**LUTTE CONTRE
LE GASPILLAGE
ALIMENTAIRE**
Sensibilisation des enfants à
l'école, lutte contre le gaspillage
dans les cantines et dans la res-
tauration collective, toutes les
communes mènent des actions !

VAISSELLE RÉUTILISABLE
La vaisselle est utilisée dans
les réunions protocolaires,
les salles sont louées avec
de la vaisselle, des carafes
sont mises à disposition dans
les services, le prêt de vaisselle
est pratiqué, ... les initiatives
éco-exemplaires se multiplient.

RÉPARATION ÉCHANGES
Ateliers de réparation du matériel
électrique, des vélos, « Repair
Café », dons, boîtes à livres...
ainsi que des plateformes Internet
de don et d'échanges.

LA MER
Les campagnes de lutte contre
les déchets marins continuent
en 2021 avec les opérations
propreté sur le littoral, la commu-
nication « La Mer commence ici »,
les corbeilles de pré-collecte...

32%
des maisons
disposent d'un
composteur

28
écoles

14
composteurs
partagés

79 tonnes
de déchets verts
broyés par l'ASPI

2422
composteurs
livrés en 2021



La communication

Schéma de collecte des flux

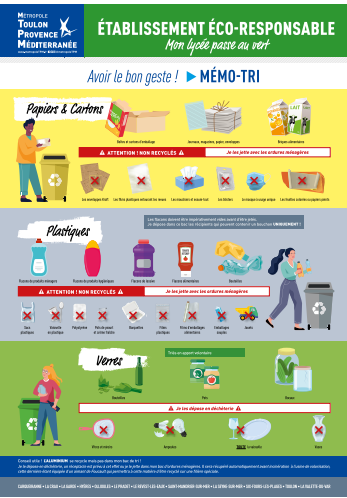
LA MÉTROPOLE

De nombreuses actions ont été menées en 2021, voici quelques exemples.

LA PRÉVENTION DÉCHETS À L'HONNEUR !

- La campagne d'éco-exemplarité pour les agents.
- La lutte contre les dépôts sauvages.
- Le broyage des déchets verts dans les quartiers.

ET TOUJOURS... LE TRI



CHIFFRES CLÉS

63 453 personnes rencontrées

51 000 supports de communication distribués

12 400 sacs de pré-collecte

17 000 goodies

LES AMBASSADEURS DU TRI DU SITTOMAT

Les ambassadeurs du tri vont à la rencontre des habitants sur les marchés, dans les foires et en porte-à-porte. Les questions les plus fréquentes portent sur le tri et aussi sur la fréquence de collecte des bacs individuels, la demande de points d'apports volontaires supplémentaires, le signalement des débordements, les bacs abîmés à remplacer.

Le compostage fait l'objet de beaucoup d'interrogations ainsi que les produits acceptés en déchèterie.

Au mois de décembre 2021, une campagne de suivi de collecte a permis de repérer les difficultés majeures dans le tri, du plastique particulièrement.

Les ambassadeurs vont à la rencontre des enfants dans le cadre scolaire.

Ce sont 94 classes du CP au CM2 qui ont été visitées en 2021.

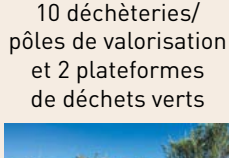
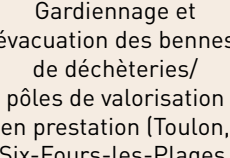
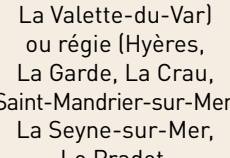
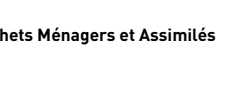


COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

TYPE DE DÉCHET	PRÉ-COLLECTE	COLLECTE	EXUTOIRES
DÉCHETS DU QUOTIDIEN			
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	 Bacs roulants individuels ou collectifs ou conteneurs enterrés ou aériens.	 3 fois par semaine en moyenne, jusqu'à 14 fois en haute saison dans certains quartiers. Collecte en régie à Ollioules, Carqueiranne, La Crau et La Garde et en prestation dans les autres communes.	 Valorisation énergétique
PAPIER CARTON	 Bacs roulants individuels ou collectifs ou conteneurs enterrés ou aériens.	 1 fois tous les 15 jours ou 1 fois par semaine selon les communes.	 Centre de tri La Seyne-sur-Mer
PLASTIQUE	 Bacs roulants individuels ou collectifs ou conteneurs enterrés ou aériens.	 1 fois tous les 15 jours ou 1 fois par semaine selon les communes.	 Centre de tri La Seyne-sur-Mer
VERRE	 Conteneurs enterrés ou aériens.	 Collecte des conteneurs enterrés ou aériens.	 Centre de transfert La Seyne-sur-Mer
DÉCHETS OCCASIONNELS			
ENCOMBRANTS	 Dépôt à l'heure convenue à l'extérieur de la propriété privée.	 En porte-à-porte avec ou sans rendez-vous selon les communes.	 Tri en déchèterie TPM
DÉCHETS VERTS	 Dépôt à l'heure convenue à l'extérieur de la propriété privée.	 En porte-à-porte avec ou sans rendez-vous selon les communes.	 Compostage Signes et La Seyne-sur-Mer

Schéma de collecte des flux

COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

TYPE DE DÉCHET		PRÉ-COLLECTE	COLLECTE	EXUTOIRES
DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES	PLÂTRE			La Garde et Six-Fours-les-Plages/Écorecept
	ENCOMBRANTS BOIS			Centre de tri La Seyne-sur-Mer/Veolia et La Garde/Écorecept
	ENCOMBRANTS EN MÉLANGE			Centre de tri La Seyne-sur-Mer/Veolia et La Garde/Écorecept
	BOIS PROPRE			Centre de tri La Seyne-sur-Mer/Veolia et La Garde/Écorecept
	ÉCO-MOBILIER			La Londe-les-Maures/Paprec
	DÉCHETS VERTS Broyés et non broyés, souches, palmiers	10 déchèteries/pôles de valorisation et 2 plateformes de déchets verts		Signes/La Seyne-sur-Mer/Veolia et Cuers/Paprec
	TEXTILES			La Crau/Réutilisation/Recyclage Eco Organisme
	VERRE PLAT			La Londe-les-Maures/Paprec
	FERRAILLE			La Crau/France Récupération Recyclage
DÉCHETS INERTES	CAPSULES DE CAFÉ		Gardiennage et évacuation des bennes de déchèteries/pôles de valorisation en prestation (Toulon, Six-Fours-les-Plages, La Valette-du-Var) ou régie (Hyères, La Garde, La Crau, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Le Pradet, Carqueiranne, Ollioules)	Centre de tri La Seyne-sur-Mer/Recyclage
	GRAVATS	10 déchèteries/pôles de valorisation non accessibles aux professionnels		Sanary/Six-Fours-les-Plages et La Garde/Pasini
DÉCHETS DANGEREUX	DDS ET ECO-DDS			La Seyne-sur-Mer/Oredui
	PILES			La Seyne-sur-Mer/Corepile
	BOUTEILLES DE GAZ			La Seyne-sur-Mer/Oredui
	EXTINCTEURS			La Seyne-sur-Mer/Oredui
	RADIOGRAPHIES			Association PHI-VAR et Remondis à Gigan
	DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	10 déchèteries/pôles de valorisation et 2 plateformes de déchets verts		Centre de tri La Seyne-sur-Mer/Veolia
	HUILES Mécaniques et alimentaires			Rognac/Sévia et La Crau/M2JL
	PNEUMATIQUES			Avignon/Sévia
	FIBROCIMENT NON ADMIS	Par convention avec la société OREDUI, l'usager se met en contact directement avec le site de traitement des déchets amiantés OREDUI		

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20221212-22-DCM-DGS-184-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

04

La collecte des déchets

Trier avant de jeter !



L'organisation de la collecte



La Métropole TPM dispose de ses propres équipes pour collecter sur les communes de La Garde, La Crau et Carqueiranne (pour tous types de Déchets Ménagers et Assimilés).

Sur les autres communes, trois prestataires privés interviennent pour la collecte des déchets ménagers. Ces prestataires ont mis en place, à la demande de la collectivité, un suivi GPS systématique des

circuits de collecte, ils répondent à un engagement kilométrique pour optimiser les circuits et assurent le suivi des incidents (erreurs de collecte, bacs non conformes, stationnements gênants) et des réclamations.

À Toulon et Ollioules la collecte est mixte : le prestataire fait ses tournées à heure fixe et les équipes en régie repassent, notamment dans les centres-villes.

LE PARC DES BACS EN PORTE-À-PORTE

Le remplacement des bacs est réalisé par les équipes en régie sur la plupart des communes et par un prestataire sur les communes de La Valette-du-Var et Le Pradet. Le contact pour demander le dépannage ou le remplacement des bacs se fait par message e-mail à l'adresse : contactdechets@metropoletpm.fr

Trois prestataires interviennent pour la fourniture et la livraison des bacs neufs. Pour satisfaire la demande, la Métropole dispose d'un marché d'achat de bacs et un marché de location, plus adapté quand les dégradations sont fréquentes.

92 véhicules
35 bennes de collecte
350 000€ d'acquisitions en 2021

ZOOM SUR LES VÉHICULES

65 véhicules, sur 92 au total, ont été achetés depuis 6 ans, soit depuis que la Métropole TPM prend en charge la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés. Un effort particulier de renouvellement et d'entretien de la flotte est réalisé pour assurer la performance de la collecte et la sécurité des équipes.

Ce renouvellement de parc a permis de diminuer considérablement les pannes et le recours aux locations d'engins. Le parc est constitué de 53 véhicules à essence et les autres au gasoil. Le parc évolue : 2 véhicules au gaz ont été commandés et une étude est en cours pour adapter les véhicules au B100, conforme aux exigences CRIT AIR 1.



Chargeuse



Camion grue



Packmat

L'organisation de la collecte

LES OPÉRATEURS DE COLLECTE EN PORTE-À-PORTE INTERVENANT SUR LE TERRITOIRE DE TPM

VEOLIA ONYX MÉDITERRANÉE

- Hyères, La Valette-du-Var, Le Pradet.
- Collecte des OMR et des Recyclables, des végétaux et des encombrants en porte-à-porte.
- Collecte des OMR en apport volontaire.
- Lavage des bacs.

84 agents

PIZZORNO/DRAGUI TRANSPORT

- Le Revest-les-Eaux, La Seyne-sur-Mer/ Saint-Mandrier-sur-Mer, Ollioules, Toulon.
- Collecte des OMR et des Recyclables, des végétaux et des encombrants en porte-à-porte.
- Collecte des OMR en apport volontaire.
- Collecte des déchets verts au Revest-les-Eaux.
- Entretien des bacs roulants.

163 agents

LA COLLECTE

La pré-collecte désigne toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement des Déchets Ménagers et Assimilés : remplir les bacs, sortir les bacs, et toutes les opérations à la charge des usagers.

LA COLLECTE DES PARTICULIERS

Chaque année, un calendrier de collecte par commune est édité, accessible sur les sites Internet de chacune des communes.

LA COLLECTE DES PROFESSIONNELS

La collecte des emballages en carton et du verre s'est développée dans les Zones d'Activités Éco-



BRONZO

- Six-Fours-les-Plages.
- Collecte des OMR, des Recyclables et du verre ainsi que des encombrants en porte-à-porte.

93 agents

LES RÉGIES DE LA MÉTROPOLE

- La Crau, La Garde, Carqueiranne.

76 agents

nomiques en collaboration avec les associations d'entreprises et dans les commerces : notamment avec l'AFUZI à La Crau et La Garde et avec l'ADETO à La Seyne-sur-Mer et Six-Fours-les-Plages pour la collecte des cartons des professionnels.

Des collectes spécifiques sont également réalisées sur les marchés, les établissements d'enseignement et les administrations.

Du matériel de pré-collecte dédié est mis à disposition des établissements tant pour les Ordures Ménagères Résiduelles que pour la collecte sélective. À Toulon et Hyères, ces collectes font l'objet d'un contrat au titre de la Redevance Spéciale.



NOMBRE DE BACS PAPIER ET PLASTIQUE

68 980 bacs jaunes

65 187 bacs gris

La collecte en porte-à-porte

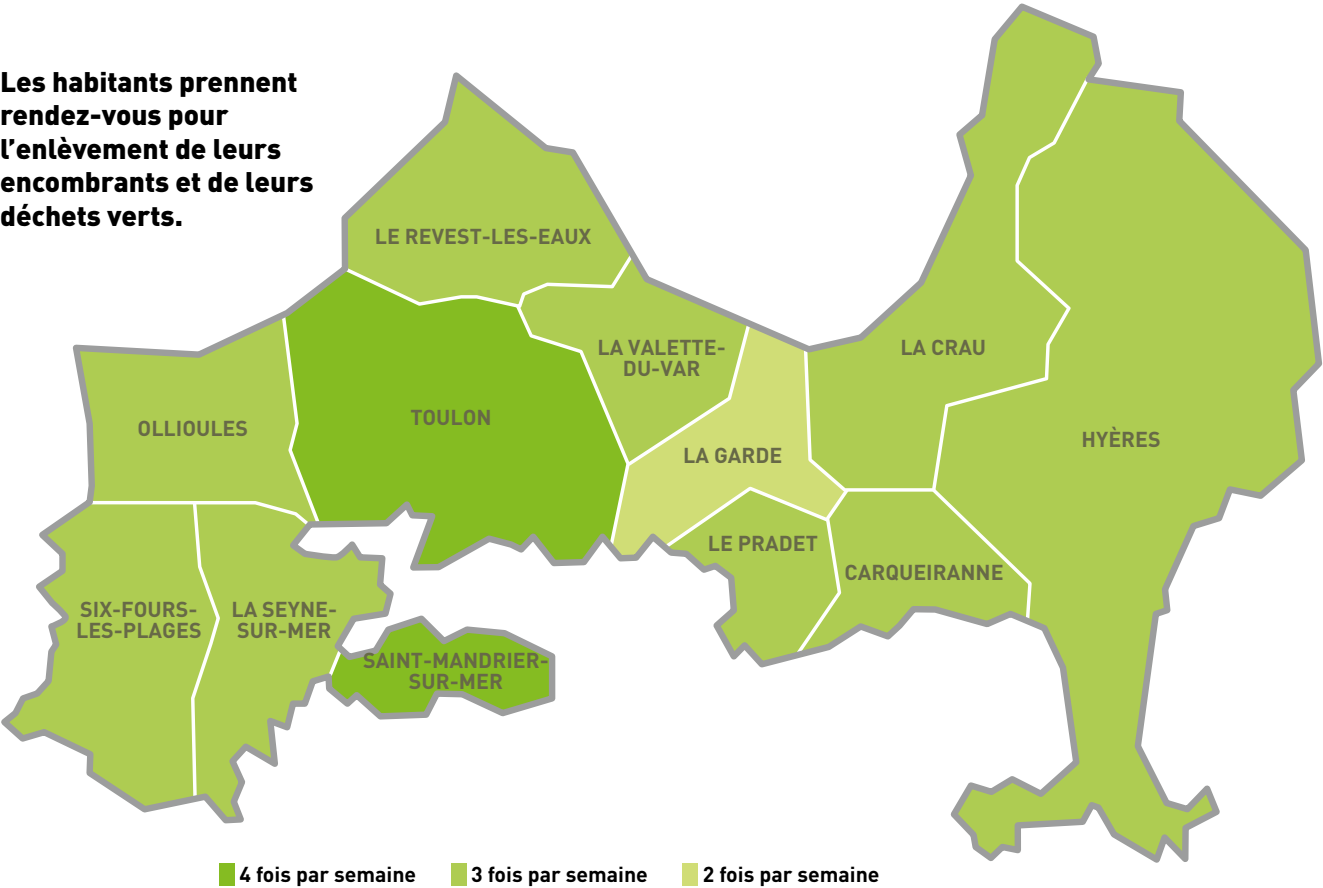
160 000 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles
6300 tonnes d'encombrants
2500 tonnes de déchets verts



FRÉQUENCE DE COLLECTE

Les fréquences sont adaptées aux types d'habitats et aux besoins. Les OMR sont collectées majoritairement en 3 passages par semaine et dans certains secteurs jusqu'à 2 fois par jour. La collecte en sacs a été maintenue dans les centres-villes aux rues étroites.

Les habitants prennent rendez-vous pour l'enlèvement de leurs encombrants et de leurs déchets verts.



La collecte en apport volontaire

Les usagers disposent de conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés, implantés sur l'espace public ou privé pour :

- Le tri du verre sur l'ensemble du territoire de la Métropole.
- Le tri des emballages ménagers plastique et carton/papier.
- Les ordures ménagères non recyclables en habitat dense.

Les colonnes de collecte sélective sont équipées de sondes géolocalisées qui permettent de suivre le niveau de remplissage et ainsi commander le passage des camions de vidage. L'opérateur public, le SITTOMAT, prend en charge l'installation, la maintenance et la collecte des Points d'Apport Volontaires du plastique, du papier/carton et du verre.

Le nettoyage des abords et l'enlèvement des dépôts sauvages sont pris en charge par le service Déchets des Antennes.

Le nettoyage des colonnes est réalisé 1 fois par an par un prestataire du SITTOMAT. Pour les OMR, la Métropole dispose de deux marchés de maintenance préventive, de réparation incluant le lavage. Ecollect est titulaire du marché relatif aux ascenseurs à bacs et Dunex du marché des colonnes enterrées et semi-enterrées. Depuis février 2021, les bornes textiles ont été déployées sur le territoire et sont collectées par l'entreprise d'insertion Provence TLC dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP Eco TLC).

OMR
77 dispositifs de type ascenseur
33 dispositifs en colonne enterrée ou semi-enterrée

TEXTILE
162 bornes



BORNES PLASTIQUE EMBALLAGES VERRE
686 bornes pour le papier et le carton
662 bornes pour le plastique
1165 bornes pour le verre

La collecte en déchèterie/ pôle de valorisation

10
déchèteries/pôles
de valorisation

2
aires de
déchets verts

75 000
tonnes
par an

21
types de déchets
triés et valorisés



La Métropole gère les hauts de quai des pôles de valorisation avec pour missions :

- Accueillir les visiteurs.
- Guider et accompagner les visiteurs.
- Réguler les flux de véhicules.
- Nettoyer les sites.
- Gérer les bennes.
- Assurer la surveillance et la mise en sécurité.

Le SITTOMAT gère les dépenses et les recettes du transport des bennes vers les exutoires, des traitements et des aides financières.

La Métropole TPM investit chaque année, dans les travaux d'amélioration des déchèteries/ pôles de valorisation : environ 3 millions d'euros en 2021.

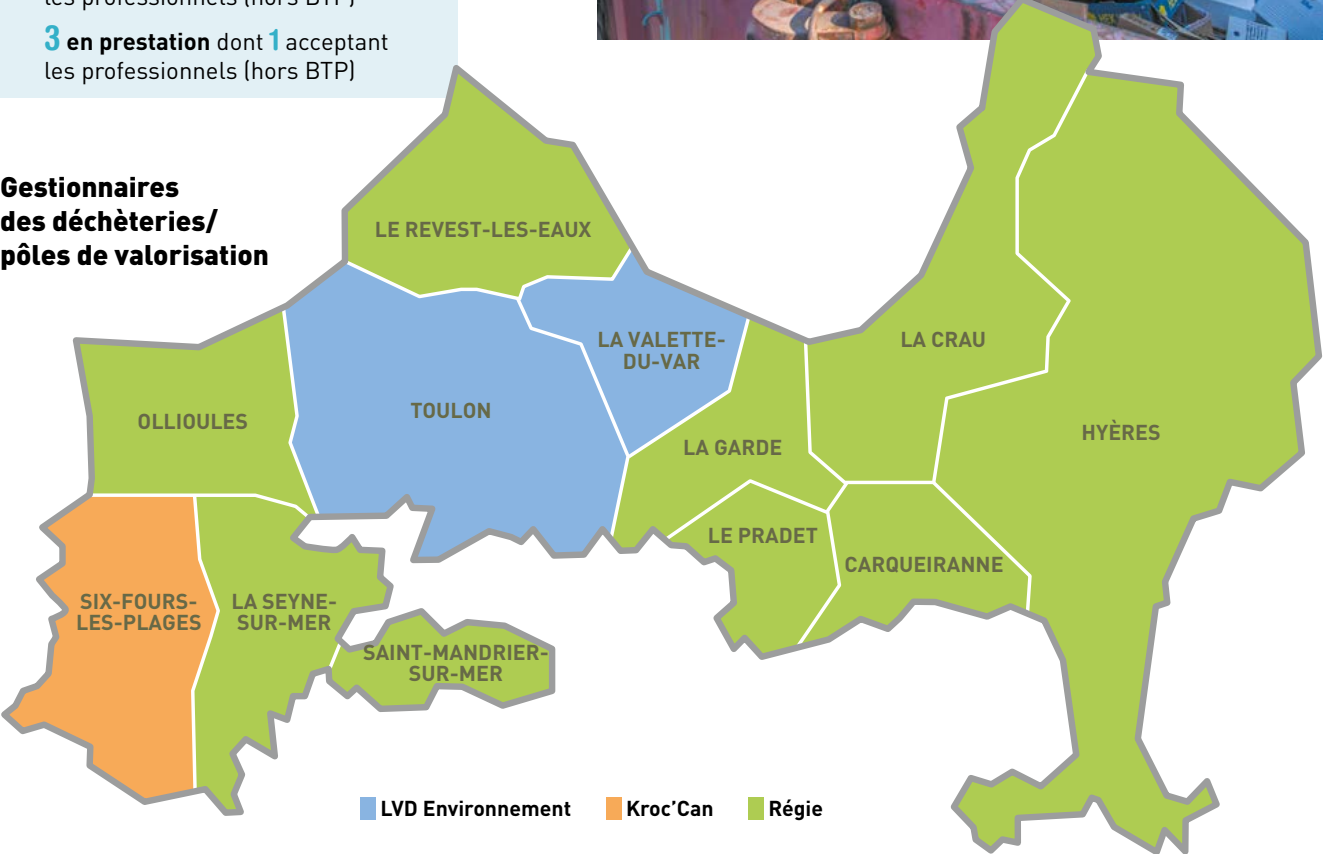


10
déchèteries/pôles de valorisation

7 en régie directe dont 6 acceptant les professionnels (hors BTP)

3 en prestation dont 1 acceptant les professionnels (hors BTP)

Gestionnaires des déchèteries/ pôles de valorisation



La Métropole TPM en chiffres

TONNAGES COLLECTÉS SUR 3 ANS

Tonnes Année	OMR	Papier Carton	Plastique	Verre	Pôle de valorisation hors balayures	Déchets électriques	DMA
2019	170 479	14 732	2397	9175	73 859	1767	272 409
2020	169 923	14 453	2721	9 449	69 370	1605	267 521
2021	172 539	14 757	2548	9919	74 192	1734	275 689

KG PAR HABITANT COLLECTÉS SUR 3 ANS

Kg/hab Année	OMR	Papier Carton	Plastique	Verre	Pôles de valorisation hors balayures	Déchets électriques	DMA
2019	396	34	6	21	171	4	632
2020	392	33	6	22	160	4	618
2021	396	34	6	23	171	4	634

TONNAGES COLLECTÉS EN PÔLE DE VALORISATION DÉTAIL DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES

Tonnes Année	Déchets verts	Encombrants en mélange	Éco-mobilier	Encombrants bois	Ferrailles	Autres	Déchets non dangereux non inertes
2019	25 380	14 191	3912	5112	2218	1672	52 485
2020	23 500	15 104	3680	3685	2192	1811	49 972
2021	23 896	13 401	5571	4139	2324	2704	52 035

TONNAGES ET KG/HAB DES 3 GRANDES CATÉGORIES DE DÉCHETS DES PÔLES DE VALORISATION

Tonnes et kg/hab Année	Déchets non dangereux non inertes (tonnes)	Déchets non dangereux non inertes (kg/hab)	Gravats (tonnes)	Gravats (kg/hab)	Déchets dangereux y compris déchets électriques (tonnes)	Déchets dangereux y compris déchets électriques (kg/hab)	Total pôles de valorisation hors balayures
2019	52 485	122	20 721	48	2419	6	75 625
2020	49 972	115	18 526	43	2476	6	70 974
2021	52 035	120	21 326	49	2565	6	75 926

Les principaux flux collectés

4 FLUX DE DÉCHETS REPRÉSENTENT ENVIRON 90% DES DMA COLLECTÉS (hors gravats)

Les Ordures Ménagères Résiduelles, la collecte sélective (papier, plastique, verre), les déchets verts, les encombrants en mélange représentent 86% des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire. C'est donc en agissant sur ces flux que la Métropole TPM pourra améliorer significativement les résultats en matière de réduction et de valorisation matière des déchets.

ZOOM SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE (emballages, journaux, magazines et plastique)

La collecte sélective représente un enjeu important en tonnage, surtout en volume. Il s'agit en effet d'un flux de faible densité : en moyenne 40 kg/m³ contre 150 kg/m³ pour les ordures ménagères.

La gestion de la collecte sélective est donc dimensionnée en volume et non en tonnage, ce qui fait de ce flux, l'une des principales activités de pré-collecte et collecte. La qualité du tri est un objectif majeur : les refus sur

le plastique sont de 50% des tonnages collectés.

L'extension des consignes de tri des emballages prévue pour 2022 va contribuer à l'amélioration de la qualité du tri et à la simplification du geste de tri : les flacons, tous les plastiques sauf les jouets, les alus et métaux rejoindront le bac gris qui était dédié aux seuls flacons jusqu'ici.

ZOOM SUR LES DÉCHETS VERTS

Les déchets verts collectés en déchèteries et en porte-à-porte sont valorisés en compost sur des plates-formes dédiées. Les amendements organiques produits bénéficient notamment à des agriculteurs proches sur le territoire : la qualité du gisement est donc essentielle pour garantir la vertu de cette boucle d'économie circulaire locale.

L'objectif majeur est de réduire les indésirables : sacs et pots en plastique, ferraille, ordures...

Le déchet vert est une ressource 100% valorisable !

ZOOM SUR LE TOUT-VENANT (OMR) EN PORTE-À-PORTE

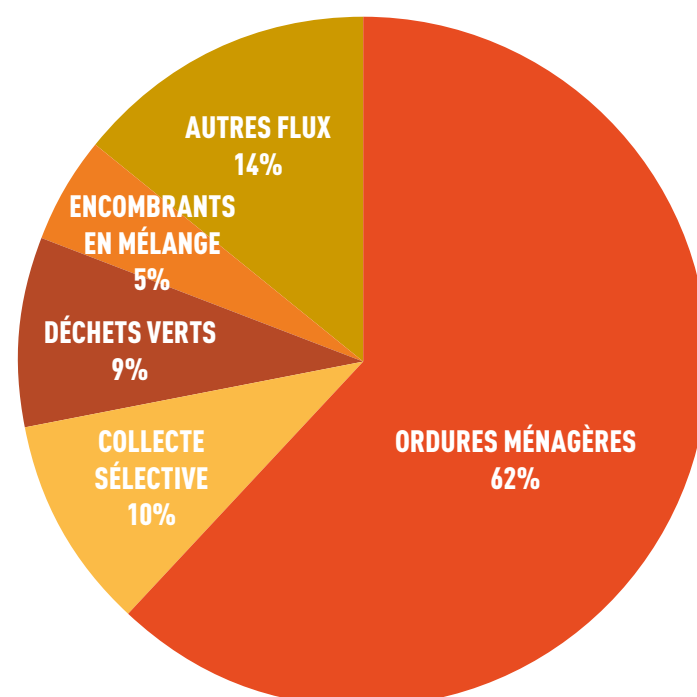
Une caractérisation des bennes d'encombrants en mélange des déchèteries/pôles de valorisation a été faite fin 2020. Cela consiste à identifier les matières et notamment à séparer le valorisable du non valorisable. Le bilan montre la présence de mobiliers, cartons, caquettes et parfois des déchets verts, des matières valorisables.

Or, les bennes d'encombrants en mélange issues des déchèteries/pôles de valorisation ne sont pas valorisables et leur contenu est incinéré à l'Usine de Valorisation Énergétique.

La réduction du tonnage est un enjeu important pour la Métropole TPM et se traduit par un travail d'amélioration du tri des déchets en déchèteries, avec notamment la mise en place de nouvelles bennes d'éco-mobilier, de bois, de verre plat, de déchets verts, carton, etc.

En 2021, le tonnage d'encombrants en mélange a été réduit de 10% grâce aux actions menées.

COMPOSITION DES DMA EN % DU TONNAGE (hors gravats)



05

Le traitement et la valorisation



Organiser

le traitement et la valorisation

► PÉRIMÈTRE D'ACTION DE LA MÉTROPOLÉ TPM

Le SITTOMAT organise le traitement et la valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés de l'ensemble des flux collectés par la Métropole TPM.

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont incinérées à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) exploitée par la Société Zephire.

Exceptionnellement, en 2021, l'une des trois lignes d'incinération a été arrêtée 8 mois, contraignant le détournement d'une partie des flux vers l'enfouissement. L'installation d'accueil des produits non incinérés est l'installation autorisée de

stockage de Pierrefeu-du-Var, gérée par la société Azur Valorisation.

Avant leur entrée à l'UVE, les Ordures Ménagères Résiduelles transitent par le quai de transfert de l'Almanarre pour les communes de Hyères, Carqueiranne et La Crau et ainsi que les collectes sélectives (papier/carton, plastique et verre) de Hyères.

L'exploitation du quai de transfert a été confiée à Veolia.

Les déchets verts issus des collectes en porte-à-porte et en déchèterie (pôle de valorisation)

sont broyés à La Seyne-sur-Mer et compostés à Signes.

Les autres déchets collectés en déchèterie sont traités sous contrôle et organisation du SITTOMAT via les filières REP quand elles existent ou dans le cadre de marchés publics pour les autres.

Les flux de collecte sélective sont déposés au centre de tri de Veolia à La Seyne-sur-Mer puis acheminés vers les industriels repreneurs ou dans le cadre de la garantie de reprise « Éco-emballages ».

► L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'usine traite les Ordures Ménagères Résiduelles et les refus de tri qui n'ont pas pu être valorisés par réemploi, réutilisation ou recyclage ainsi que d'autres déchets destinés à combler le vide de four.

Elle utilise de l'énergie électrique et du gaz, de l'eau, du charbon actif, du bicarbonate de sodium et de l'eau ammoniacale pour les procédés de combustion et de traitement des fumées.

Elle fournit de l'énergie électrique et thermique pour alimenter ses propres locaux et deux réseaux de chaleur situés à La Seyne-sur-Mer. Les sous-produits de la combustion sont récupérés et valorisés en grande partie.

Ainsi les mâchefers issus de la combustion sont valorisés et les résidus des fumées sont traités à Bellegarde dans le Gard.

Les métaux présents dans les Ordures Ménagères Résiduelles sont récupérés par extraction

magnétique (métaux ferreux) et courant de Foucault (métaux non ferreux).

Beaucoup d'efforts d'investissement et de surveillance sont réalisés afin de limiter les risques sur la santé, selon les résultats présentés chaque année en Commission de surveillance, présidée par le Préfet du Var.

42 employés travaillent pour la société par action simplifiée Zephire.



La valorisation

Résultats 2021

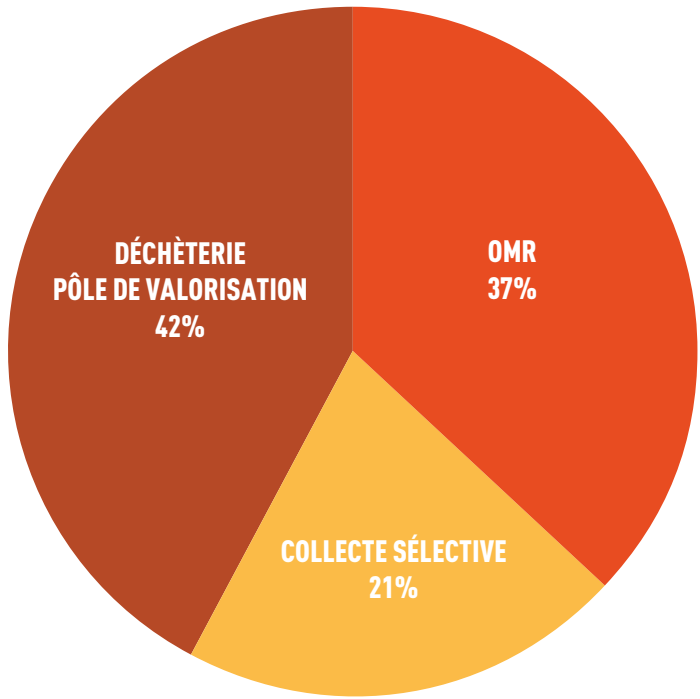
► DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES TAUX DE VALORISATION MATIÈRE : 43%

La valorisation matière des déchets non inertes non dangereux est de 43% et la moitié de cette valorisation est réalisée grâce

au tri dans les déchèteries/pôles de valorisation. Les marges de progrès se situent au niveau de la performance du tri de la

collecte sélective : l'objectif est d'encourager le geste de tri tout en diminuant les erreurs.

► VALORISATION MATIÈRE



► VALORISATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES, DES OMR ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

TONNAGES	COLLECTÉS	VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	VALORISATION DE LA MATIÈRE ET DE LA MATIÈRE ORGANIQUE
OMR	172 722	131 381	41 341*
COLLECTE SÉLECTIVE	27 225		23 332
PÔLE DE VALORISATION (déchets non dangereux non inertes)	52 035		46 273
TOTAL	251 982	131 381	110 946

* 41 341 tonnes est le total du calcul suivant :

- **Mâchefers** : 56 356 tonnes de mâchefers au total pour le SITTOMAT.
Calcul au prorata des OMR de la Métropole TPM (63%), soit 35 504 tonnes de Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères (MIOM).
- **Ferreux et non ferreux** : (7033 tonnes de ferreux et 2233 tonnes de non ferreux) au total pour le SITTOMAT.
Calcul au prorata des OMR de la Métropole TPM (63%), soit 5837 tonnes valorisées.

06

Les indicateurs financiers



En 2021 **LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)**

73 928 083 €
(+2,44%)

Produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le financement de la politique déchets menée par la Métropole TPM est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume collecté de déchets.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la prévention, à la collecte et à la valorisation des déchets ainsi qu'au développement des équipements et au maintien du patrimoine. Ces prestations sont rendues aux usagers du service que sont les particuliers ou les

entreprises pour leurs déchets ménagers ou assimilés. En 2021, par décision des élus métropolitains, la TEOM reste au même taux qu'en 2020 pour chacune des 12 communes de la Métropole.

En 2021 **LA REDEVANCE SPÉCIALE (RS) ET AUTRES PRODUITS**

3 188 541 €

Montant total redevances et autres produits

Elle correspond au produit des montants facturés aux administrations, aux établissements publics et aux professionnels. Elle donne lieu à facturation selon un tarif voté par l'assemblée métropolitaine chaque année. Le tarif est basé sur le coût réel constaté, le volume à collecter et la fréquence de collecte.

En 2021, le Conseil Métropolitain a voté une réduction de la Redevance Spéciale des campings de 21,35% pour tenir compte de la fermeture obligatoire de ces établissements du 16 mars 2020 au 2 juin 2020.

Coût à la tonne et à l'habitant issu de la méthode ADEME (outil standard de connaissances des coûts à partir d'une classification, d'une méthode de calcul et de répartition commune aux collectivités).
Coût aidé TTC/tonne : **282,61 €**
Coût aidé TTC/habitant : **179,12 €**

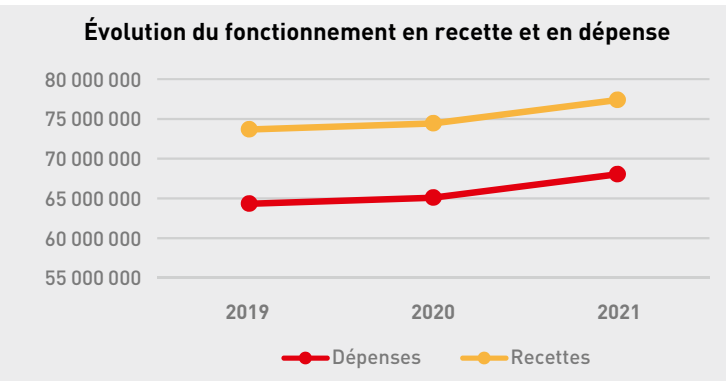
LE COÛT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT EN 2021

En 2021 **LE FONCTIONNEMENT**

67 746 830 €

Dépenses de fonctionnement

La majeure partie des dépenses est liée aux prestations de service et particulièrement aux prestations de collecte. Seules les dépenses et recettes de la Métropole sont intégrées. Les coûts correspondants aux compétences confiées au SITOMAT sont imputées en totalité au fonctionnement.

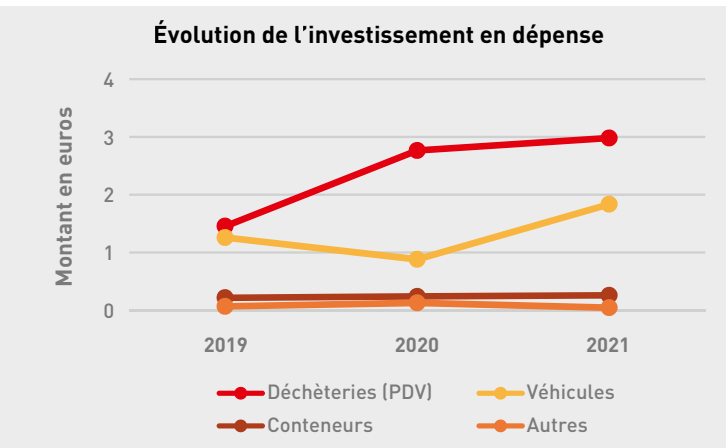


En 2021 **L'INVESTISSEMENT**

5 121 727 €

Dépenses d'investissement

La majeure partie des dépenses est liée aux travaux dans les pôles de valorisation et aux achats de véhicules.



COÛTS ANALYTIQUES PAR FLUX DE DÉCHETS ISSUS DE LA MATRICE DES COÛTS 2021 HORS DÉCHETS PROFESSIONNELS

Répartition analytique des dépenses et des recettes à partir de la matrice des coûts (méthode ADEME-SINOE). Les charges sont composées des coûts complets TTC (hors subventions) ainsi que de la dotation aux amortissements. Les recettes intègrent la TEOM, la RS, et les produits de prestations de service.

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

OBJET	COÛT TTC DES OMR	%
CHARGES DE STRUCTURE	1 300 032	4,73
COMMUNICATION	3 894	0,01
TRANSPORT	506 441	1,84
PRÉVENTION	13 496	0,00
PRÉ-COLLECTE	1 010 963	3,68
COLLECTE	24 632 041	89,68
TOTAL COLLECTE	27 466 866	99,95
INCINÉRATION OM	15 706 853	98,03
IMPÔTS FONCIERS	63 563	0,40
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	251 647	1,57
TOTAL TRAITEMENT	16 022 063	100,00

COÛT TOTAL TTC COLLECTE ET TRAITEMENT	43 488 929
---------------------------------------	------------



LA COLLECTE SÉLECTIVE

OBJET	COÛT TTC COLLECTE SÉLECTIVE			TOTAL
	VERRE	PLASTIQUE (RSOM)	PAPIER CARTON (RSOM Corps plat)	
CHARGES DE STRUCTURE	24 367	102 289	113 979	240 635
COMMUNICATION	2 814	3 734	3 734	10 282
TRANSPORT	119 053	135 662	135 662	390 377
PRÉVENTION	13 496	13 496	13 496	40 488
PRÉ-COLLECTE		14 474	17 890	32 364
COLLECTE	213 215	2 709 942	3 085 905	6 009 062
TOTAL COLLECTE	372 945	2 979 596	3 370 666	6 723 207
TRAITEMENT CET ET IMPÔT FONCIERS	63 563	63 563	63 563	190 688
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	251 647	251 647	251 647	754 942
TRAITEMENT	126 985	126 985	126 985	380 955
TOTAL TRAITEMENT	442 195	442 195	442 195	1 326 585
COÛT TOTAL TTC COLLECTE ET TRAITEMENT				8 049 792

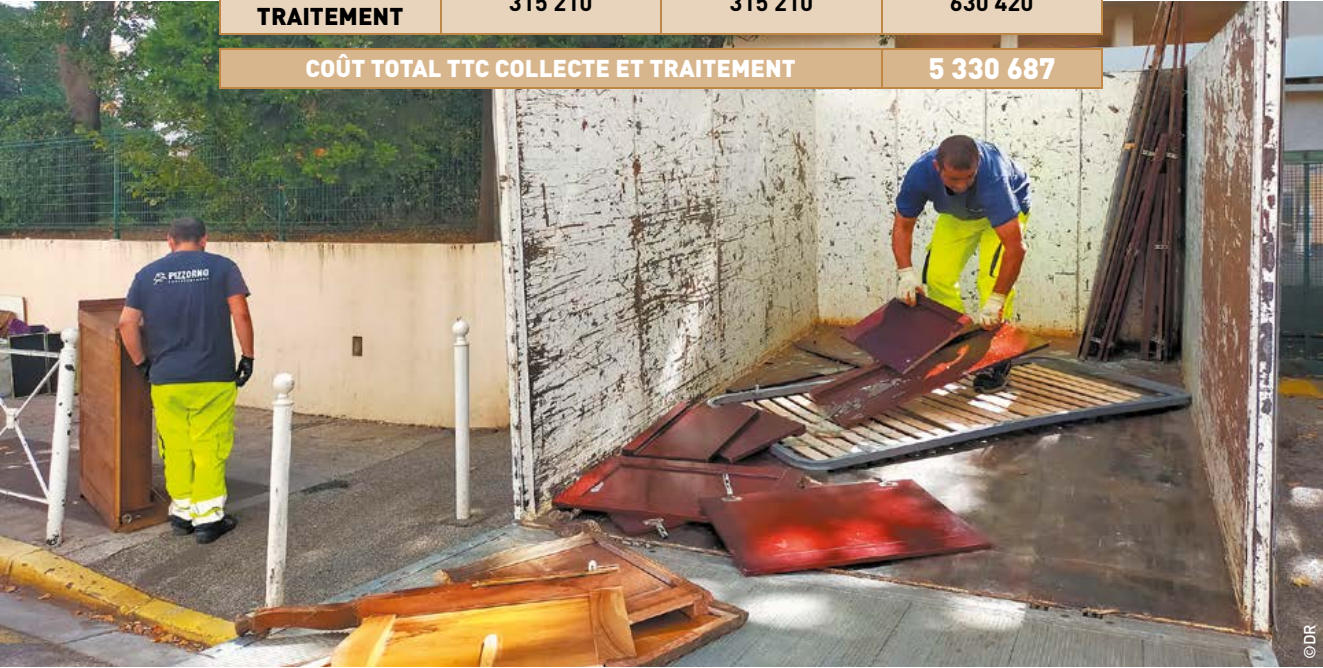


LES DÉCHÈTERIES (PÔLES DE VALORISATION)

OBJET	COÛT TTC DÉCHÈTERIES	%
CHARGES DE STRUCTURE	286 085	6
COMMUNICATION	38 867	1
TRANSPORT	2 054 945	46
PRÉVENTION	13 496	0
COLLECTE	2 048 946	46
TOTAL COLLECTE	4 442 339	100
TRAITEMENT		5 127 842
COÛT TOTAL TTC COLLECTE ET TRAITEMENT		9 570 181

LES DÉCHETS VERTS ET LES ENCOMBRANTS

OBJET	COÛT TTC DES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE		TOTAL
	Déchets verts	Encombrants	
CHARGES DE STRUCTURE	61 045	98 307	159 352
COMMUNICATION	6 041	10 940	16 982
TRANSPORT	119 053	119 053	238 107
PRÉVENTION	13 496	13 496	26 992
PRÉ-COLLECTE	583	0	583
COLLECTE	1 526 663	2 731 588	4 258 251
TOTAL COLLECTE	1 726 882	2 973 385	4 700 267
TRAITEMENT CET ET IMPÔT FONCIERS	63 563	63 563	127 125
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	251 647	251 647	503 295
TOTAL TRAITEMENT	315 210	315 210	630 420
COÛT TOTAL TTC COLLECTE ET TRAITEMENT		5 330 687	



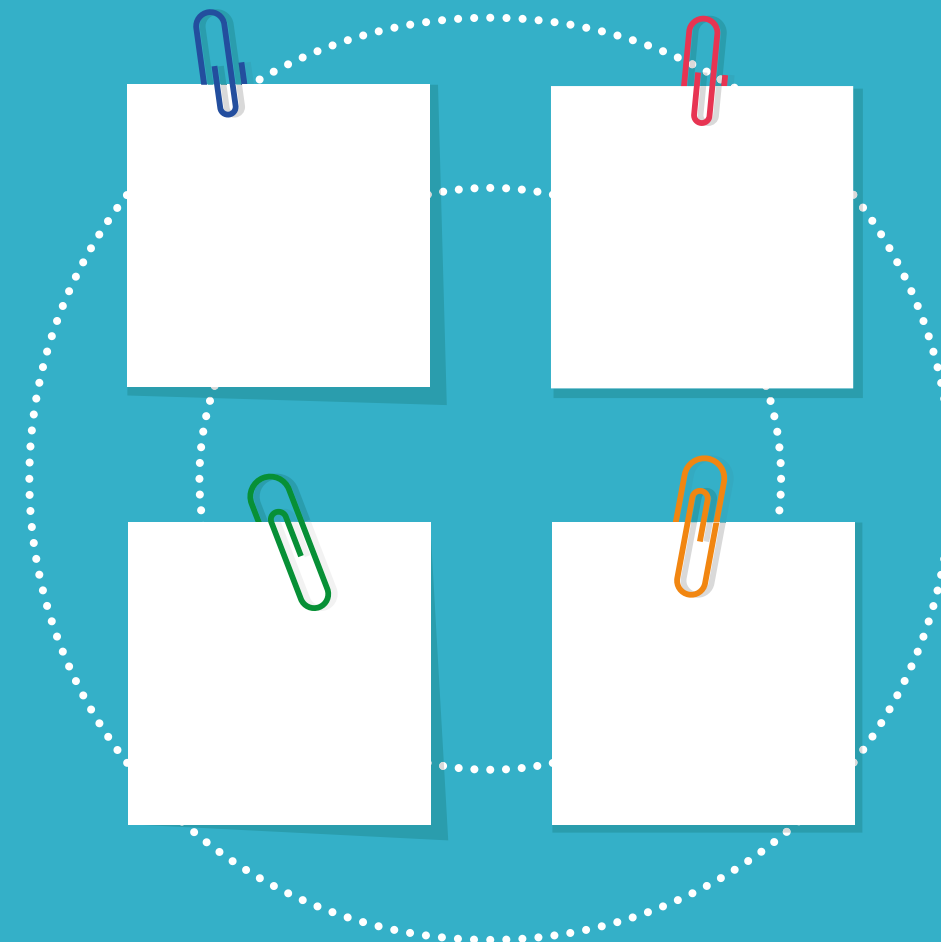
PRINCIPALES PRESTATIONS CONFIÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRATS

NOM DE LA SOCIÉTÉ ET NATURE DES PRESTATIONS	NUMÉRO DU MARCHÉ	MONTANT MANDATÉ EN 2021 € TTC
MARCHÉS TRANSVERSAUX MÉTROPOLE TPM		
DUNEX Colonnes enterrées et semi-enterrées Maintenance	19357	144 271
Travaux sur les ascenseurs à bacs secteur Ouest	20309	270 000
DRAGUI-TRANSPORTS DEVERRA Collecte des colonnes OMR secteur Ouest	20416	14 000
UGAP/FATEC Gestion de la flotte d'engins spéciaux	20459	1 155 522
PACKMAT Fourniture de 3 compacteurs mobiles SF HY et TL	21387	453 000
MARCHÉS HYÈRES		
TLV Transfert OM et tri île de Porquerolles, Hyères	21345	250 000
TLV Transfert OM et tri île de Port-Cros, Hyères	21346	110 000
ONYX MÉDITERRANÉE Collecte OM et tri Hyères et îles	18339	5 847 000
MARCHÉS LA CRAU		
ONYX MÉDITERRANÉE Collecte des colonnes enterrées	20342	48 900
MARCHÉS LA GARDE		
Marchés transversaux		
MARCHÉS LE PRADET		
Marchés transversaux		
MARCHÉS LA SEYNE-SUR-MER/ SAINT-MANDRIER-SUR-MER		
DRAGUI-TRANSPORTS Collecte OM et tri PAP	19353	4 900 000
ASPI LA SEYNE-SUR-MER Collecte des déchets verts Broyage	21622	18 000

NOM DE LA SOCIÉTÉ ET NATURE DES PRESTATIONS	NUMÉRO DU MARCHÉ	MONTANT MANDATÉ EN 2021 € TTC
MARCHÉS LA VALETTE-DU-VAR		
ONYX MÉDITERRANÉE et sous-traitant DUNEX Collecte OM et tri	17311	1 711 370
PLASTIC OMNIUM SYSTEMS URBAINS Mise à disposition de conteneurs La Valette-du-Var	17351	1 716 158
LVD Environnement Toulon La Valette-du-Var Gestion pôle de valorisation	19360	288 578
MARCHÉS LE REVEST-LES-EAUX		
DUNEX Collecte PAV Le Revest-les-Eaux	18371	12 000
DRAGUI-TRANSPORTS DEVERRA Collecte en PAP OMR, tri et déchets verts	21358	215 200
MARCHÉS OLLIOULES		
DRAGUI-TRANSPORTS DEVERRA Collecte en PAP OMR et tri	20458	474 000
MARCHÉS SIX-FOURS-LES-PLAGES		
ENT. INSERTION KROC'CAN Gestion des pôles de valorisation de Courrens et Négadoux	20415	275 000
MARCHÉS TOULON		
DRAGUI-TRANSPORTS Collecte OM et tri Toulon + Ouest	17310	9 626 491
LVD ENVIRONNEMENT Gestion du haut de quai pôle de valorisation de Toulon	19416	240 615

07

Annexes



Dépenses/Recettes

DÉPENSES

INVESTISSEMENT EN € TTC

	Acquisition conteneur	Aménag. déchèterie	Installation de voiries	Chargeuse pelleteuse Tractopelle	Kangoo	Daily 3,5T fourgon	Grue benne Palfinger 2537	BOM 5 m³	BOM 12 m³	BOM 14 m³	GOUPIL G4	Compacteur à rouleau 2300 kg	Outils	Souffleur + Échelle	Études & Annonce et insertion	Mobilier	TOTAL LIQUIDÉ
MONTANTS LIQUIDÉS	259 529	1 796 636	1 184 538	71 294	96 094	100 435	96 629	274 090	165 680	696 568	30 805	303 646	11 842	9 420	19 934	4586	5 121 727

Coriolis 2021

FONCTIONNEMENT

Le coût du traitement

Participations de la Métropole aux frais de fonctionnement du SITTOMAT en € TTC

	INCINÉRATION OM ET PARTICIPATION COLLECTE SÉLECTIVE	CONTRIBUTION ÉCO-TERRITORIALE ET IMPÔTS FONCIERS	CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	DÉCHÈTERIES	TOTAL
MONTANTS	16 087 809	444 406	1 759 423	5 127 842	23 419 480

Matrice Comptacout 2021

Le coût de la collecte

	CHARGES DE STRUCTURE	COMMUNICATION	TRANSPORT	PRÉVENTION	PRÉ-COLLECTE	COLLECTE	TOTAL
MONTANTS	1 781 729	70 765	3 308 086	107 969	1 043 909	38 014 892	44 327 350

Matrice Comptacout 2021

RECETTES 2021

NATURE	MONTANT	
	€ TTC	%
TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)	73 928 083	95,87
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	59 263	0,08
REDEVANCE CAMPING ET REDEVANCES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	1 529 131	1,98
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	485 631	0,63
PRODUITS SPÉCIFIQUES	1 114 516	1,45
TOTAL	77 116 624	100

Compte administratif 2021

SYNTHÈSE DÉPENSES/RECETTES

SYNTHÈSE	MONTANT 2021 EN € TTC
DÉPENSES	67 746 829
RECETTES	77 116 624
SOLDE	9 369 795

Quelques définitions

- **ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie
- **BDC** : Bon de Commande
- **Balayures** : déchet produit par le balayage manuel ou mécanisé des espaces publics.
- **Caractérisation** : analyse d'un contenant (bac, benne...) et classement du contenu en sous-catégories.
- **Cn** : fréquence de la collecte (n fois par semaine)
- **CS** : Collecte Sélective
- **Cde sur OS** : Commande sur Ordre de Service

COMMUNES EN ABRÉGÉ	
TOULON	TL
LA SEYNE-SUR-MER	LS
HYÈRES	HY
SIX-FOURS-LES-PLAGES	SF
LA GARDE	LG
LA VALETTE-DU-VAR	LV
LA CRAU	LC
OLLIOULES	OL
LE PRADET	LP
CARQUEIRANNE	CA
SAINT-MANDRIER-SUR-MER	SM
LE REVEST-LES-EAUX	LR

- **DAE** : Déchets d'Activités Économiques anciennement appelés DIB.
- **DEEE ou D3E** : Déchets des Équipements Électriques et Électroniques
- **DGDCV** : Direction de la Gestion des Déchets et du Cadre de Vie
- **Eco-DDS** est un éco-organisme à but non-lucratif agréé par les pouvoirs publics pour la collecte, la dépollution et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers, professionnels (DEEE pro), des lampes et des petits extincteurs.
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale

- **EPI** : Équipements de Protection Individuelle
- **ISDD** : Installation de Stockage de Déchets Dangereux
- **LTECV** : Loi de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte
- **NOTRe** : Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- **OMA (DMA)** : Ordures Ménagères et Assimilées (Déchets Ménagers et Assimilés)
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- **ORD** : Observatoire Régional des Déchets
- **PAP** : Porte-à-Porte
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- **PNPD** : Plan National de Prévention des Déchets
- **PDPGD** : Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets
- **Pôle de valorisation** : déchèterie
- **PR** : Point de Regroupement
- **PRPGD** : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- **REFIOM** : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
- **UVE** : Unité de Valorisation Énergétique
- **T** : Tonne
- **TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **TLC** : Textiles Linges et Chaussures
- **Tos sur ZAE** : Tranche(s) optionnelle(s) sur Zones d'Activités Économiques
- **TPM** : Toulon Provence Méditerranée
- **GEM F/ HF** : Gros Électroménagers Froid / Hors Froid
- **PAM** : Petits Appareils en Mélange
- **ZAE** : Zone d'Activités Économiques



Lexique

Notes



CONCERNANT LES DÉCHETS

La définition du terme « déchet » est donnée par l'article **L. 541-1-1 du Code de l'environnement** :

Déchet : « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ». La classification des déchets est décrite dans la partie réglementaire du Code de l'environnement, et plus précisément dans **son article R. 541-8** :

- **Déchet dangereux** : tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés de dangers énumérées à l'annexe I au présent article. Ils sont signalés par un astérisque dans la liste des déchets de l'annexe II au présent article.
- **Déchet non-dangereux** : tout déchet qui ne présente aucune des propriétés qui rendent un déchet dangereux.
- **Déchet inerte** : tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine.
- **Déchet ménager** : tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Sont donc considérés comme déchets ménagers, tous les déchets qui proviennent de la préparation des aliments et du nettoyage des habitations et bureaux, les balayures et résidus divers.

- **Déchet d'activités économiques** : tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage.
- **Déchets résiduels** : les déchets n'entrant pas dans le cadre ci-dessus.
- **Les déchets ménagers et assimilés** : ils regroupent les Ordures Ménagères Résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives, biodéchets des ménages et des collectivités), les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en pôle de valorisation.

CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE

Définition donnée par Actu-Environnement (dictionnaire de l'environnement) : « Collecte visant à ramasser les déchets ménagers prétriés par les producteurs ou usagers (verre, papiers, cartons, journaux, magazines, plastiques, déchets fermentescibles, etc.) dans le but de les valoriser dans des unités de traitement spécifiques. Chaque tournée est destinée à l'enlèvement d'un type particulier de déchet. »

- **Les emballages plastiques** : les bouteilles transparentes en plastique (eau, jus de fruit, boisson gazeuse), les bouteilles d'adoucissant, de lessive, de liquide lave-vaisselle, de javel...
- **Papiers et cartons** : les journaux, les papiers de bureau, les prospectus, les magazines, les boîtes, les emballages en carton, les briques de lait et de jus de fruits.
- **Le verre** : les bouteilles, les pots, les bocaux et flacons en verre.
- **Biodéchet** : tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs...

- **Les déchets considérés comme alimentaires compostables sont** :
 - Les épluchures de fruits et légumes ;
 - Les restes de repas, de pain, les filtres et marc de café, sachets de thé et d'infusion ;
 - Les coquilles d'œuf ;
 - Les mouchoirs en papier, les papiers essuie-tout, les papiers salis ou mouillés ;
 - Les fleurs et plantes fanées d'appartement.

CONCERNANT LES COMPÉTENCES

Logement, action sociale, urbanisme, environnement, aménagement du territoire, développement économique, culture, sport, tourisme, transport scolaire... dans tous ces domaines, les collectivités disposent de compétences administratives différentes, et complémentaires de celles de l'État.

- **Transfert** : le transfert de compétence entre la commune et la Métropole est l'abandon de la part de la commune de la gestion d'un domaine au profit de la Métropole ; la loi MAPTAM (27/01/2014) a précisé les compétences obligatoires des métropoles.

CONCERNANT LE TRAITEMENT

- **Mâchefers** : agrégats de métaux ferreux et non ferreux, de silice, de calcaire, de chaux (...) issus de l'incinération et constituant une masse d'imbrûlés appelée MIOM, Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères.
- **Métaux non ferreux des mâchefers** : le cuivre et ses alliages, le nickel, le titane, l'aluminium, l'étain, le plomb, le zinc...

Notes

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20221212-22-DCM-DGS-184-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022



Impression : Groupe IMPREMIUM - 220 exemplaires
©Photos : TPM / Olivier Pastor et Frédéric Robert - ©Illustrations : Adobe Stock



TOULON
LA SEYNE-SUR-MER
HYÈRES
SIX-FOURS-LES-PLAGES
LA GARDE
LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU
OLLIOULES
LE PRADET
CARQUEIRANNE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
LE REVEST-LES-EAUX

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



www.metropoleTPM.fr
f t i @metropoleTPM

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
Fax : 04 94 93 83 83